

# INDEX DE L'ÉGALITÉ 2026 FEMMES-HOMMES

**93/100**

**+12 points vs 2025 !\***

*\*81/100 pour l'Index 2025  
(au titre de l'année 2024)*

# L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, C'EST QUOI ?

Chaque année avant le 1er mars, les entreprises d'au moins **50 salariés** doivent calculer et publier leur index de l'égalité femmes-hommes.

Ce dernier vient **mesurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** dans le monde du travail en application du principe « *À travail égal, salaire égal* ».



# COMMENT EST FAIT LE CALCUL ?

Un score **sur 100** comparant les salariés hommes et femmes sur 4 **indicateurs** :

- 1 Écart de rémunération femmes-hommes
- 2 Écarts de répartition des augmentations individuelle
- 3 Nombre de salariées augmentées après le congé maternité
- 4 Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations



# ÉCART DE RÉMUNÉRATION

39/40

0,6% EN FAVEUR DES FEMMES

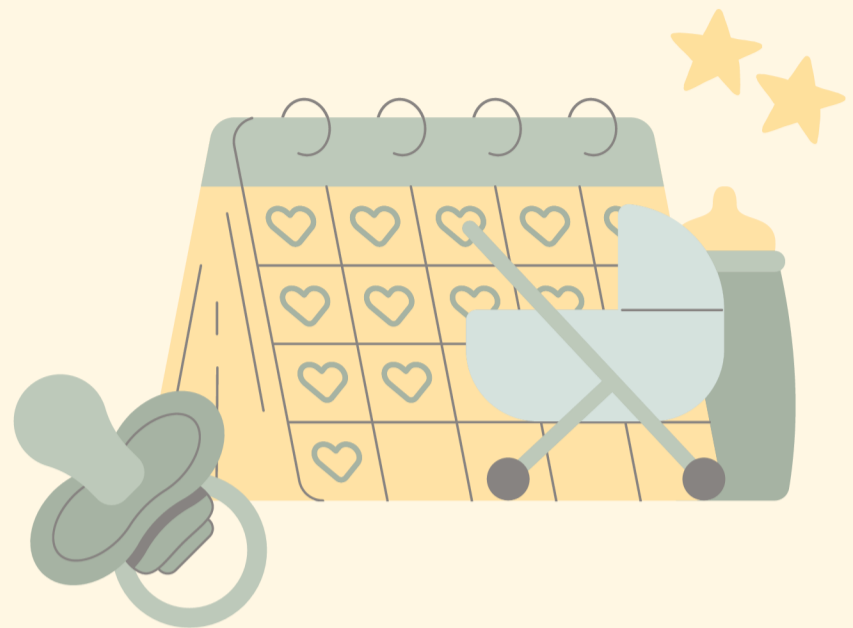


# AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

17/20

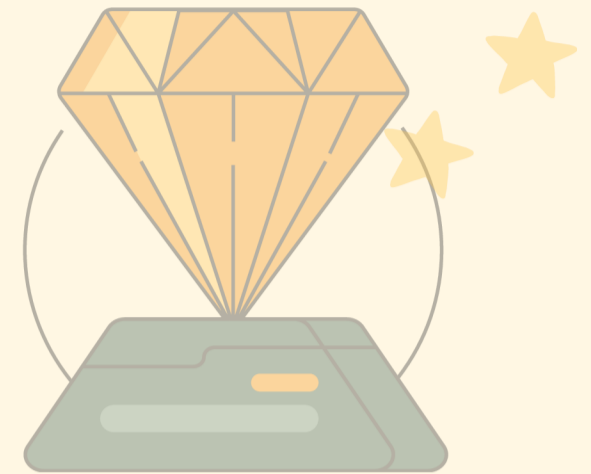
3,4% EN FAVEUR DES HOMMES





# AUGMENTATIONS APRÈS CONGÉ MATERNITÉ

- ✓ L'indicateur lié au retour de congé maternité a été déclaré « incalculable » cette année. Conformément à la règle de la proportionnalité, ses 15 points ne sont pas comptabilisés dans le total, ce qui ramène notre calcul sur une base de 85 points réels avant conversion sur 100



# PARITÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTS SALAIRES

**5/10**

SUR 10 MEMBRES DE LA DIRECTION, 7 FEMMES VS 3 HOMMES

PROVENCE  
METROPOLE  
LOGEMENT

*Bien loger pour mieux vivre*